

Bolbec. L'opposition demande à nouveau un transport scolaire pour les élèves du bas du bourg



L'ancienne école Paul Bert est aujourd'hui occupée par un cabinet dentaire Photo archives PN

Les enfants habitant dans le bas du bourg sont trop éloignés de l'école du Champ des Oiseaux, fait valoir l'opposition municipale. Qui demande à la Mairie de compenser les effets de la fermeture de l'école Paul-Bert de juin 2022 suite à une décision du Tribunal administratif.

Sa fermeture avait suscité de nombreux débats en 2022, entre la majorité municipale d'un côté, l'opposition et une association de parents d'élèves de l'autre. L'ancienne école Paul-Bert, fermée depuis juin 2022, a de nouveau fait parler d'elle au conseil municipal de Bolbec du 11 décembre 2024.



À l'origine du retour de la controverse, une décision du Tribunal administratif, qui annule la délibération du maire portant sur la fermeture de l'école. Une partie des locaux de l'ancienne école est aujourd'hui occupée par un cabinet dentaire, ce qui ne devrait pas être remis en cause par la décision du Tribunal. Toutefois, cette dernière a permis à Rachid Chebli et au groupe d'opposition Bolbec en commun, de réitérer une demande formulée en 2022.

Une question traitée au cas par cas

« Il faut mettre en place une solution de transport, martèle l'élus d'opposition. Ce trajet entre le bas du bourg et l'école du Champ-des-oiseaux, où les élèves ont été rescolarisés, est dangereux. Dans la côte, il y a eu des chutes de mamans et d'enfants ». Et d'insister sur un point : « Certains enfants ont des besoins spécifiques, des rendez-vous chez l'orthophoniste, chez l'ergothérapeute... Ils sont parfois dans l'impossibilité de manger à la cantine, ce qui implique quatre trajets dans la journée ».

Christophe Bertrand, directeur général des services de la ville de Bolbec, entend l'argument de l'opposition. « La mise en œuvre d'un transport, on l'a bien sûr étudiée. Et cela a été fait pour une famille avec un enfant en situation de handicap. La ville a accompagné la mise en place d'un taxi pour cet enfant. Mais pour le reste de l'école, juridiquement on ne pourrait pas justifier l'organisation d'un transport. Pourquoi le faire pour une école et pas pour les autres ? Ce n'est pas réalisable ».